

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 24 septembre 2018

Etaient présents : Mmes ARTETA, LABOURIER, PENAUD, RIOUBLANC,
ainsi que, MM. BERNARD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT

Excusés : MMES VADIC , PERES (procuration donnée à Mme Labourier), FINK TEHERY
(procuration donnée à M Durand), M RIBOULET (procuration donnée à M Cuisset), SERRE,
CHEZEAUD

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

1 - Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse

A partir du 01 janvier 2019, l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse se substitue à la CDC pour instruire les dossiers de permis de construire. La Mairie adhère à cette agence et règlera une adhésion de 1€ par habitant plus DGF.

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents

2 - Convention de mise à disposition de Mme JOYON par la CDC

Cette convention de mise à disposition est effective jusqu'au 13 mars 2018 (12h/semaine). La Mairie paie 3€ de l'heure.

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents

3 - Rétrocession concession perpétuelle

La rétrocession de la concession de Mme GRANDCOIN Joëlle sera racheté par la commune au prix de 90€ (frais déduits du CCAS et des droits ...)

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents

4 - Admission non valeur redevance assainissement

La Mairie a reçu une non valeur de la trésorerie d'un montant de 143€.

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents

5 - Propositions de regroupement de communes

La Mairie a reçu un courrier de la préfète concernant une proposition de regroupement de communes. Elle propose de réunir Blessac avec Aubusson, Saint Amand, Alleyrat avec une réponse avant le 27 septembre. Le conseil municipal refuse de donner un avis favorable dans la précipitation donc un courrier a été retourné à la préfète refusant cette proposition pour le moment.

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents

6 - Questions diverses

Le contrat aidé de Martine Bouret est reconduit pour 1 an.

Cassandra Bournicon effectue 24h/semaine à l'école en service civique de 11h30 à 17h30 sur 4 jours.

M Durand demande un avis sur le groupement forestier (Les Barbaris, La Borne et La Chapuzerie). La part vaut 531€ et on a 616 parts. Le cabinet Coudert s'occupe de la gestion du groupement forestier. Le Conseil Municipal propose de garder les parts à hauteur de 49 % alors que les particuliers seraient appelés à vendre leurs parts à hauteur de 51 %.

Point sur les travaux :

- le point à temps a été fait sur les plus gros trous
- le parking handicapé à la salle polyvalente a été réalisé
- l'élargissement de la route qui mène à la salle polyvalente a été réalisé pour permettre aux camions de plaquettes de manœuvrer plus facilement jusqu'au silo.
- Le thermostat du tracteur a lâché et un délai de 3 semaines est nécessaire pour la réparation chez Pénache. Un devis va être demandé à Micard afin de voir si les délais de réparation sont plus courts.
- Au cimetière il a été consommé 38 m³ cette année alors que 8 m³ l'année précédente, au stade il a été consommé 135 m³ au lieu de 14 m³. Une demande va être faite à la Saur pour voir si il y aurait une fuite.

Vote à l'unanimité : 13 pour 2 absents